

# **AN'ONWENTSA : LA RENCONTRE**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES  
PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT RELIÉES AUX DIFFÉRENCES  
CULTURELLES**

**PAR MAX «ONE-ONTI» GROS-LOUIS  
GRAND CHEF DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

**QUÉBEC  
30-31 OCTOBRE 2007**

Messieurs les commissaires,

Je me présente devant votre Commission aujourd'hui à titre de Grand Chef de la Nation huronne-wendat mais aussi à titre personnel, comme membre d'une Première Nation demeurant au Québec.

Par le passé, j'ai souvent pris le micro pour dénoncer des lois et des situations injustes et j'ai su me faire entendre sur diverses tribunes. J'ai décidé de vous présenter ce mémoire parce que je considère que les Premières Nations ont quelque chose d'original à dire à votre Commission, même si vous considérez que ce n'est pas dans le cadre de votre mandat. Je crois que cette intervention est nécessaire même si ce n'était que pour démêler des choses et parce que certains enjeux, qu'on le veuille ou influencent le mandat de votre Commission.

Dans un premier temps, je voudrais traiter du mandat de votre Commission par rapport aux Premières Nations.

Dans un deuxième temps, je vous entretiendrai brièvement des accommodements que les Premières Nations ont consenti dans l'histoire aux différents gouvernements qui se sont succédés et à leurs citoyens. J'en conclurai que nous avons tellement été généreux en acceptant le partage de notre pays que nous en avons été et que nous sommes encore à peu près complètement dépossédés, peut-être par naïveté mais je crois surtout en raison de l'avidité historique, de l'esprit colonialiste persistant et de l'ignorance et de la suffisance actuelle de la majorité de la société et de leurs dirigeants.

Je mets cependant ma présentation sous le signe de An'onwentsa, la rencontre et la recherche de l'harmonie entre nos peuples.

## **LE MANDAT DE LA COMMISSION ET LES PREMIÈRES NATIONS**

Je conviens au départ que notre statut juridique et notre réalité de Nation sont différentes de ceux de la société québécoise. Les Premières Nations ne peuvent pas être considérées comme de simples minorités ethniques de la société québécoise qui seraient accommodés par une majorité québécoise. Nous sommes ceux et celles qui étaient là avant tout autre et qui vous avons accueillis, qui vous ont accommodés. Ce n'est pas le contraire.

Les Premières Nations, à titre de peuple, détiennent des droits préhistoriques et historiques inhérents à leur réalité de premiers peuples ayant occupé le pays et ces droits sont dorénavant reconnus depuis 1982 à l'article 35 de la Constitution canadienne.

C'est là un fait incontournable. Cependant, malgré cette reconnaissance de nos droits dans la constitution canadienne, et malgré que le Canada et le Québec nous reconnaissent à titre de Nation, cela ne veut pas dire grand-chose dans la réalité.

En 1990, neuf juges unanimes de la Cour suprême du Canada ont reconnu la portée juridique moderne et contemporaine d'un traité entre notre Nation et la Couronne britannique. En 2007, les gouvernements ont toujours refusé de s'asseoir avec nous pour reconnaître concrètement la décision de la Cour et pour harmoniser l'application de nos droits. Une autre preuve récente de cette attitude est le vote négatif récent et honteux du Canada à l'Assemblée des Nations Unies concernant la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Par-delà leurs belles motions parlementaires, les gouvernements du Québec et du Canada se comportent avec hypocrisie dans les faits, sur le terrain et dans toutes négociations. Comme

des empires coloniaux, ils veulent contrôler et soumettre nos droits et notre gouvernance à l'ensemble de leurs lois, règlements et politiques. Depuis les échecs des quatre dernières conférences constitutionnelles sur cette question jusqu'en 1986, le «politique» n'a jamais assumé sa responsabilité de faire évoluer nos relations sur la base de ces droits. C'est toujours «le juridique» qui a forcé positivement les choses malgré les multiples représentations négatives des représentants de l'État devant les tribunaux.

Le fait de détenir des droits constitutionnels spécifiques ne nous donne pas non plus la reconnaissance de ces droits par la population québécoise. Quand on analyse les divers sondages (APNQL) sur ces questions, les propos de plusieurs politiciens ainsi que le discours populaire, on constate qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. C'est ici que votre Commission peut jouer un rôle important en proposant des mesures d'acceptabilité de la différence.

Le mandat premier de votre Commission consiste à analyser les accommodements de l'État et des institutions publiques et privées concernant les différences culturelles. Je pense qu'il vous faut aussi étudier non seulement les accommodements de bon aloi culturel mais aussi les obligations faites à l'État de respecter nos droits spécifiques et les accommodements que l'État doit obliger de ses commettants relativement à ces droits. Sans cette attitude de l'État, nos droits sont condamnés à demeurer lettres mortes, des objets de litiges ou des objets de pressions populaires. Puisque vous avez choisi d'interpréter de façon large votre mandat, je crois qu'il vous faut aussi prendre en compte cette question.

Vous avez le devoir d'inventorier et d'analyser des formes d'arrangement ou d'assouplissement visant à combattre la discrimination qu'une norme peut apparemment entraîner dans ses effets et porter atteinte aux droits. Nous demeurons quand même dans le domaine des accommodements raisonnables et non concertés, car il s'agit là de mesures issues d'obligations juridiques. Nous visons nous aussi l'«idéal d'une gestion du vivre ensemble» qui soit la plus harmonieuse possible. Quand l'accommodement obligé par le respect de nos droits sera réglé avec l'État et ses créatures, nous pourrions alors passer avec succès à la deuxième étape de ce processus, soit l'harmonisation interculturelle. Vous dites dans votre document de présentation que «la plupart des nations d'Occident sont aux prises avec ce même défi : réviser les grands codes du vivre ensemble pour aménager les différences ethnoculturelles dans le respect des droits».

Il est d'une importance majeure de considérer que les droits dont nous parlons ne sont pas que des droits individuels mais qu'il existe aussi des droits collectifs; les droits de notre Première Nation sont collectifs. Le drame consiste dans le fait que les chartes québécoises et canadiennes ne reconnaissent à toutes fins pratiques que les droits individuels. C'est là une erreur à corriger. Quand on parle de réviser les codes, il faut penser aussi aux divers codes de lois et aux institutions qui ne respectent pas ou qui ne prennent pas en compte la Constitution canadienne ni nos droits collectifs.

Les trois objectifs de votre Commission consistent à clarifier la situation présente, fournir un cadre de référence et formuler des recommandations quant l'avenir des rapports et au mode d'intégration de la société. La Commission a le «devoir d'établir la nature et la source des désaccords qui divisent la société québécoise afin de pouvoir imaginer des horizons de conciliation». Nos droits collectifs donc doivent être considérés.

Dans votre document de présentation, vous avez indiqué que votre Commission «ne songe pas à reconsidérer de quelque façon que ce soit le statut politique et juridique des peuples autochtones.» Je ne vous demande pas de reconsidérer notre statut, car il existe, je vous demande d'en prendre acte. Vous précisez que nos nations ont été reconnues par l'Assemblée

nationale et par la Constitution. Vous concluez cependant faussement que la relation entre nous est une relation de nation à nation. Nous voudrions bien que cela soit vrai, mais cela ne l'est pas pour des raisons mentionnées précédemment. Dans la réalité, la négociation de nation à nation n'existe pas. Votre énoncé de base est donc faux. Vous considérez que cette question est hors de votre mandat. Si c'est cela, je crois que votre commission rate ici un enjeu fondamental essentiel à l'harmonie de la société québécoise et de ses relations avec les Premières Nations. Je ne cite en preuve que les problèmes d'harmonisation de nos gouvernances respectives et de nos droits territoriaux pour vous indiquer qu'il existe des problèmes qui peuvent facilement dégénérer dans le domaine de l'interculturel. Des litiges sont commencés et ils risquent de s'amplifier avec les années. Il ne suffit qu'à penser aux actions juridiques du Conseil des Innus de Betsiamites ou aux actions dites de désobéissance civile des Anishnabés d'Abitibi concernant les coupes de bois et la protection des forêts pour s'en convaincre. La commission parlementaire de l'Assemblée nationale qui a siégé il y a quelques années dans le dossier de la négociation globale du Conseil tribal Mamuitun nous a donné un bon exemple d'incompréhension entre les milieux régionaux et les Premières Nations. J'en comprends le danger de la suffisance de la majorité québécoise d'aujourd'hui que nous avons accommodée dans le passé et qui l'ont oublié. En oubliant cet aspect, le Québec aura alors peut-être aplani ses problèmes d'accommodement avec ses groupes ethniques ou ses besoins d'ajustement avec ses composantes minoritaires, mais il aura laissé en plan une partie importante de ses enjeux territoriaux et de gouvernance avec les Premières Nations. Je tenais à vous aviser de cette situation.

Je conviens que cette question est complexe et qu'elle nécessiterait en soi la mise en place d'une Commission particulière. Je doute que la volonté de l'État et que les intérêts politiques à court terme fassent que cette commission existe un jour. De toute façon, la *Commission royale sur les peuples autochtones* a siégé sur cette question pendant près de cinq ans et a rendu public son rapport de plus de 4000 pages le 21 novembre 1996. Pour l'essentiel, les recommandations de ce rapport sont restées sur une tablette en raison du manque de courage des politiciens.

Cela dit, je trouve important que votre rapport mentionne la problématique dont je viens de vous entretenir et fasse des recommandations à l'État, tout au moins pour le sensibiliser au plan politique et moral, faute de trouver preneur.

## **UNE HISTOIRE D'ACCOMMODEMENT**

À l'origine du contact de nos peuples, au début de ce que la majorité considère comme l'histoire, car il semble que l'histoire commence avec eux, nos relations étaient relativement saines. L'explication de cet état de grâce réside sans doute dans le fait que nos peuples étaient majoritaires et que les peuples euro canadiens ou euro québécois minoritaires avaient besoin de nos guerriers pour imposer leur présence sur le territoire et leur contrôle sur le commerce et l'économie. La façon la plus intelligente de trouver l'Eldorado ou d'avoir accès aux richesses de la Chine ou de l'Inde consistait à s'associer aux Premières Nations du pays, donc cela exigeait de la diplomatie. Malheureusement ou heureusement, ils n'ont trouvé de l'Inde que des coqs d'Inde, du blé d'Inde et des Indiens dont la liberté était la seule richesse.

Jacques Cartier cherchait de l'or et il a ramené de force nos frères de Stadaconné qui sont tous morts en France. Il avoue dans ses mémoires qu'il nous a tous menti en plantant une croix à Gaspé en prétextant qu'il ne s'agissait que d'un repaire maritime alors que cela était un acte de prise de possession au nom de la France. Le héros Roberval était un escroc notoire dont la seule raison d'être était la recherche de la fortune et qui a fini son séjour dans la catastrophe de nos relations.

Malgré cela, nous avons été accommodants, très accommodants, comme sociétés majoritaires de ce pays. Nous avons partagé notre liberté et notre espace, nous avons livré nos savoir-faire, nos médecines, nos compétences environnementales, notre amour de la Terre Mère.

Il y en a eu des moins pires. Samuel de Champlain a cherché des arrangements de nation à nation entre nos peuples. On lui a permis de s'installer dans la vallée du Saint-Laurent parce qu'on considérait qu'il y avait assez de place pour tout le monde et que nos filles pourraient marier leurs fils et vice-versa. Une permission ne veut cependant pas dire de prendre toute la place et de nous tasser.

Tant que les peuples européens et leurs descendants n'ont pas été plus nombreux et qu'ils avaient besoin de nous, il n'y pas eu trop de problèmes et nous avons été respectés. On a eu droit à la Proclamation royale de 1763 pour protéger nos terres. Longtemps, jusque dans les années 1850, nos Premières Nations contrôlaient et utilisaient l'essentiel du territoire du pays car les autres ne contrôlaient en réalité que leurs villages et leurs postes militaires ou de traite.

Mais le jour où la colonisation, l'immigration et la gouvernance ont nécessité des terres, du bois, des mines, des rivières, etc. on nous a refoulés et nous sommes devenus un poids pour l'État. On nous a créé des réserves, on nous a mis en tutelle, on a fait la *Loi sur les Indiens*, on nous a consacrés comme mineurs et dépendants. Notre territoire est devenu petit à petit les terres de la Couronne et quelqu'un à quelque part a décidé que nos lois, notre gouvernance et notre citoyenneté n'étaient plus bonnes et que leurs lois seraient supérieures. On nous a imposé intentionnellement des normes d'appartenance nous conduisant directement à l'extinction. N'est-ce pas là ce que l'on appelle un ethnocide ou une forme de génocide tranquille mais efficace? Nous nous sommes fait voler nos terres et nos lois par la majorité mais nous avons conservé notre âme profondément ancrée de Wendat, d'Innu, d'Atikamekw, d'Anishnabé, etc. Nous continuerons tant qu'il le faudra à faire reconnaître nos droits collectifs, dans nos communautés et sur nos terres. Nous sommes demeurés fort malgré notre petit nombre.

Nous nous sommes accommodés de l'arrivée de ces frères et sœurs de divers pays, mais il faut croire que notre bureau de l'immigration était mal organisé ou notre cœur trop grand, car on nous a dit et fait voir par la suite que nous n'étions plus chez nous, qu'il fallait demander la permission pour utiliser nos territoires ancestraux et qu'elle pouvait nous être refusée ou conditionnée. On nous traite aujourd'hui de profiteurs. On nous reproche de tenir compte de l'histoire. On critique notre différence. La majorité ne veut pas nous accommoder sur le bien et l'espace qu'elle nous a volés. Je vous invite à réfléchir à tout ça.

Nous avons été naïfs en pensant que la terre et ses richesses étaient pour tout le monde et n'appartenaient à personne. Parce que nous nous considérions comme les enfants de la terre, comme ses gardiens, comme un simple maillon de sa chaîne, nous nous sommes fait déposséder de nos droits et de notre mode de vie par les possédants, les exploitants, les transformateurs, les harnacheurs et tous ceux et celles qui pensent que la terre leur appartient en privé.

La minorité d'hier est devenue la majorité d'aujourd'hui et elle craint que les nouveaux arrivants ne leur imposent une autre façon d'être, d'autres valeurs ou contre-valeurs. Nous sommes le plus bel exemple de ce qui pourrait lui arriver, mais il faut considérer que cette histoire est loin d'être terminée. Cette crainte est légitime, mais elle peut se transformer facilement en intolérance par rapport à la différence et il faut faire attention. Nos peuples détiennent une longue tradition d'adoption des membres d'autres peuples. À l'exemple de

notre histoire et de notre ouverture à l'intégration, il faut rester ouvert à l'autre, préciser les valeurs de notre société et mettre en place des mesures d'intégration efficaces.

Au chapitre des valeurs fondamentales de la société québécoise, il en manque encore une qui lui fait défaut. Avant de faire la leçon aux autres, à ceux qui ne sont pas pareils, le Québec devrait commencer avec humilité par apprendre à respecter le premier occupant, la différence que constituent les Premières Nations qui habitent le même espace. Il doit apprendre qu'il est chez nous, qu'il habite nos territoires, qu'il exploite nos ressources, qu'il ne peut pas nous imposer ses lois sans négociations, qu'il ne doit pas s'autoproclamer le plus fort avant de s'être harmonisé avec nos droits particuliers. Quand le Québec aura fait ses devoirs envers les Premières nations, alors il sera en position de le faire sans gêne envers ses nouveaux arrivants.

Je tenais à dire devant cette commission qu'il était trop facile de tenir un discours de majorité inquiète qui veut imposer ses lois, ses obligations et ses manières à ses marginaux. Les sociétés ne sont plus composées d'un seul bloc, avec du monde tous pareils, elles sont plurielles. Il faut éviter de cultiver les craintes et l'insécurité face à la différence par intérêt populiste ou pour de petits intérêts politiques. N'oublions pas que la peur et l'ignorance sont le point de départ du racisme et de la discrimination. Il faut cultiver la connaissance de la différence et valoriser l'ouverture aux autres dans le respect de soi-même. C'est toujours ce que nos peuples ont pratiqué et c'est une vertu. Nos enfants sont en communication avec la planète et leurs amis sont de tous horizons. Il faut apprendre à cultiver le jardin de son âme et de ses racines tout en ouvrant tout grand ses bras et ses branches au soleil, aux fruits et aux oiseaux les plus divers et les plus beaux.

La Commission ne doit pas oublier tout cela. Je souhaite que la véritable An'onwentsa se réalise véritablement, à la veille de son 400<sup>e</sup> anniversaire.

Tiawenk

Max «One-Onti» Gros-Louis  
Grand Chef